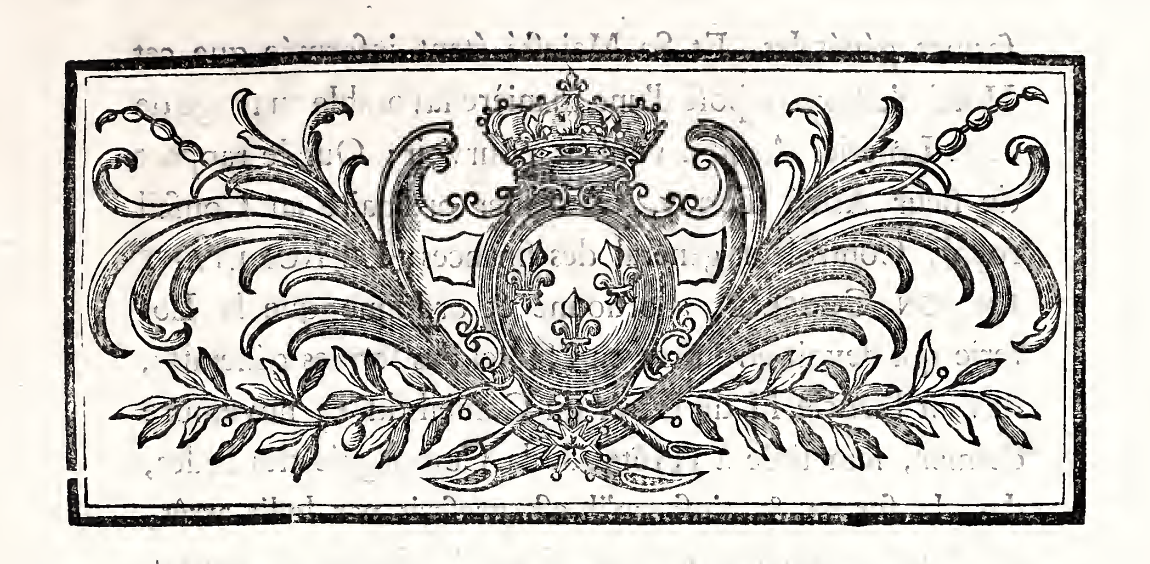




ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui ordonne que la Loterie pour le rembourſement des Billets des fermes générales, ſera tirée à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, dans la forme & ainſi qu'il eſt preſcrit par l'arrêt du 13 novembre dernier.

Du 7 Février 1771.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

LE ROI s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, l'arrêt rendu en icelui le 13 novembre 1770, qui ordonne le rembourſement des Billets des fermes, par la voie du ſort, dans une Loterie qui ſera tirée à l'Hôtel des

fermes générales. Et Sa Majesté étant informée que cet Hôtel n'est pas disposé d'une manière favorable au tirage de cette Loterie. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport du sieur Abbé Terray, Conseiller ordinaire au Conseil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que la Loterie qui devoit être tirée en l'Hôtel des fermes générales, suivant l'article II de l'arrêt du Conseil du 13 novembre dernier, sera tirée à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, dans la forme & ainsi qu'il est prescrit par ledit arrêt, qui sera au surplus exécuté selon sa forme & teneur. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept février mil sept cent soixante-onze.

Signé PHELYPEAUX.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1771.

